



Avenants successifs en assurance-vie

Par **alex588**, le **03/08/2018** à **20:23**

Bonjour, j'avais demandé un rachat partiel programmé sur mon contrat d'assurance-vie. Cette demande a fait l'objet d'un avenant que j'ai dû signer et retourner. Chaque mois, à la même date, j'ai reçu une somme par virement. Aujourd'hui je souhaite modifier le montant de la somme versée tout en conservant une périodicité mensuelle. Si je fais établir un nouvel avenant celui-ci va-t-il annuler automatiquement le précédent avenant ? Car je ne voudrai pas recevoir deux virements par mois. Ou alors est-ce que je dois impérativement demander la résiliation du premier avenant ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **03/08/2018** à **23:09**

Bonjour ! Il vous suffit de mentionner "annule et remplace les précédentes conditions de rachat programmé"